

REUNION DE BUREAU
Mercredi 12 septembre 2012

- :- :- :- :-

Présents :	Michel SAUGET	Président
	P.SCALA	Trésorier Général
	D.LEFEBURE, O.DUPAS, B.TANCHOUX	Vice Présidents

Absent excusé : J.TISSOT

Absent : F.MARTIN

- :- :- :- :-

Ouverture de la séance à 18 heures 10

LICENCES ET CLUBS :

Le bureau note avec satisfaction le bilan du nombre de licenciés en fin de saison 2011-2012, 11078, soit une augmentation de plus de 8%. Félicitation à l'AAJ Blois (+681), l'AS Salbris (+187) et l'AC Bourges (+131). Seul le Loiret subit une baisse (COSA – 261).

Plusieurs modifications devraient intervenir au niveau des clubs pour la saison prochaine :

- Création de l'Alliance Orléans Natation (fusion du CNOS et des ENO)
- Création d'Orléans Water Polo (scission des ENO)
- Création de l'AS Châteauroux
- Changement d'appellation d'Olivet Natation
- Changement d'appellation de l'AS Ripault
- Fusion de l'US Vendôme et de l'US Vendôme Nat synchro
- Relance du COSA

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le nombre de voix de chaque club pour les assemblées départementales et régionale est validé.

Michel SAUGET présente le tableau prévisionnel des récompenses nageurs pour l'Assemblée Générale. Le bureau s'interroge sur la liste des récompenses pour la natation synchronisée en lien avec le niveau réel de pratique.

S'agissant de la dernière AG de la mandature, il est décidé de valider le tableau dans son ensemble et le nouveau comité élu le 20 octobre devra cependant réfléchir à des nouvelles règles d'attribution plus en rapport avec la réalité du terrain.

A titre exceptionnel, le bureau valide la demande de la commission eau libre pour la remise de primes (bons FNAC) aux trois premiers de la Coupe du Centre.

Dominique LEFEBURE se charge de la réservation d'une salle au CRJS pour la matinée d'information organisée en amont de l'Assemblée ainsi que de l'organisation d'un buffet après l'assemblée.

L'ordre du jour et les invitations officielles seront envoyés prochainement, de même que les invitations aux dirigeants qui se verront remettre une récompense fédérale (C.CLEUZIQU, JM.LERET, P.PASQUIERS pour le diplôme de reconnaissance, MC.HESRY et M.LEFRANC pour la médaille de bronze, J.TISSOU pour la médaille d'argent et B.TANCHOUX pour la médaille de vermeil)

AFFAIRES SPORTIVES :

Le calendrier sportif natation course est entériné avec deux modifications :

- changement de date de la première étape du natathlon (17 mars au lieu du 3 mars)
- changement de date des régionaux maîtres été (16 juin au lieu du 2 juin)

Les lieux des compétitions sont entérinés comme suit, en fonction des réponses obtenues :

28 octobre : interclubs benjamins à JOUE
10 et 11 novembre : interclubs TC à OLIVET
8 et 9 décembre : régionaux 25 m à SARAN
16 décembre : Interclubs des Maîtres à CHATEAUDUN
19 et 20 janvier : régionaux maîtres à BLOIS
2 et 3 février : interclubs benjamins/minimes à OLIVET
9 et 10 février : Challenge du Centre à BLOIS
23 et 24 mars : Meeting interrégional Maîtres à LA SOURCE
30 et 31 mars : Challenge du Centre à VERNOUILLET
25 et 26 mai : régionaux été à BOURGES (à confirmer)
16 juin : Challenge poussins à ROMORANTIN
16 juin : régionaux été Maîtres à GIEN
23 juin : trophée interrégional Lucien ZINS à LA SOURCE
23 juin : Trophée pierre Montaron à LOCHES

La liste du collectif aventure est validée, 36 nageurs sont concernés. Ces nageurs et leur encadrement seront regroupés à Orléans le 13 octobre prochain.

Le bureau fixe le coût des deux stages organisés pour ces nageurs à 250 € par stage (Cherbourg du 26 au 31/12 et Narbonne du 21 au 28/04)

AFFAIRES FINANCIERES

Le bureau entérine le tableau de remboursement des frais de transport des clubs lors des compétitions nationales natation course et eau libre.

Le bilan de la saison devrait laisser apparaître un léger déficit que P.SCALA argumentera lors de l'assemblée.

La nouvelle demande d'exonération d'amende formulée par l'USM Saran reçoit un avis défavorable du bureau.

Les sections sportives de Vierzon et Châteauroux recevront une aide de 800 € de la part du comité.

Une nouvelle convention a été signée avec le CREPS pour la formation au BPJEPSAAN 2012/2013.

P.SCALA attend toujours les justificatifs pour le CNDS Formation de la part de certains départements.

La part régionale des licences 2013/2014 sera validée au comité de direction et à l'assemblée générale du 20 octobre, le bureau propose 11 € 50 pour la licence plein tarif et 7 € 80 pour la licence tarif réduit.

Fin de la réunion à 20 heures 50